

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT <small>du</small> le SLOW</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS <small>926-295_2017-DE</small></p> <p align="center">DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 26 Septembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 295/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>Date de convocation : 20 Septembre 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p>Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Décision modificative N° 02 – Budget Annexe Assainissement suite mise en place des lignes de trésorerie

Il est rappelé que des lignes de trésorerie ont été ouvertes pour 500 000€, 300 000€ et 400 000€. Celles-ci ont généré des frais de dossiers (cpte 6615 chapitre 66 pour 720.00€), de commission d'engagement (cpte 627 – chapitre 011 pour 700€) et des frais bancaires (paiement des intérêts cpte 6618 chapitre 66 pour 2 351.91€).

Ces frais, ainsi ceux de la nouvelle ligne qui seront décidé (cf. rapport 20), nécessitent une ouverture de crédits au chapitre 66 puisque seul le remboursement des prêts a été prévu ; les frais payés sur le chapitre 011 pouvant l'être sans modification budgétaire. Il est proposé une décision modificative comme suit :

	Ouverture de crédits	
	dépenses	recettes
FONCTIONNEMENT :		
Chapitre 66		
Compte 6615 : frais de dossiers	1 500.00	
Compte 66112 : frais d'intérêt ligne de trésorerie	4 000.00	
Chapitre 011		
Compte 61521 : entretien sur autres biens		5 500.00
TOTAL de fonctionnement	5 500.00	5 500.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition DM n°2 applicable au budget annexe Assainissement de 2017 et ce tel que présenté.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents



Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20170926-295_2017-DE